

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°69/2026

Séance du 27 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

**Etaient présents :** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

**Etaient absents :**

**Etaient excusés :**

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Ayant eu connaissance des projets des associations, et de leur demande d'aide financière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder aux associations de Broût-Vernet, les subventions suivantes :

- Dansons GAI : 330,00 €
- AS Val de Sioule : 330,00 €
- Broût-Vernet Pétanque : 330,00 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....